

## Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

Freuler Samuel	GDG ; premier membre
Bringolf Alain	GDG ; rapporteur
Lock Evan	GDG
Frachebourg Jérôme	GDG
Gorgoni Iulica	PS-Les Vert-e-s
Galvez Angelita	PS-Les Vert-e-s
Mawjee Rasul	PLR
Pellet Nicolas	PLR
Buffat Ahimara	UDC

s'est réunie les 1<sup>er</sup>, 15, 25, 30 mai et 5 juin.

### Excusé-e-s

Le 1er mai : Jérôme Frachebourg et Nicolas Pellet

Le 15 mai : Jérôme Frachebourg, Nicolas Pellet, Samuel Freuler et Rasul Mawjee

Le 25 mai : Jérôme Frachebourg

Le 30 mai : Jérôme Frachebourg

Le 5 juin : Nicolas Pellet et Jérôme Frachebourg

### Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, Municipal en charge des finances, et Monsieur Julien Ménoret, Boursier communal, étaient présents lors de notre séance du 25 mai 2023. La COFIN a analysé en détails les comptes 2022 et a demandé une cinquantaine d'explications complémentaires et de précisions au Municipal des finances et au Boursier communal. Les membres de la Commission tiennent ici à les remercier de leur disponibilité, de la transparence des informations et des réponses fournies à cette occasion, ainsi que de la qualité des documents et du rapport des comptes 2022.

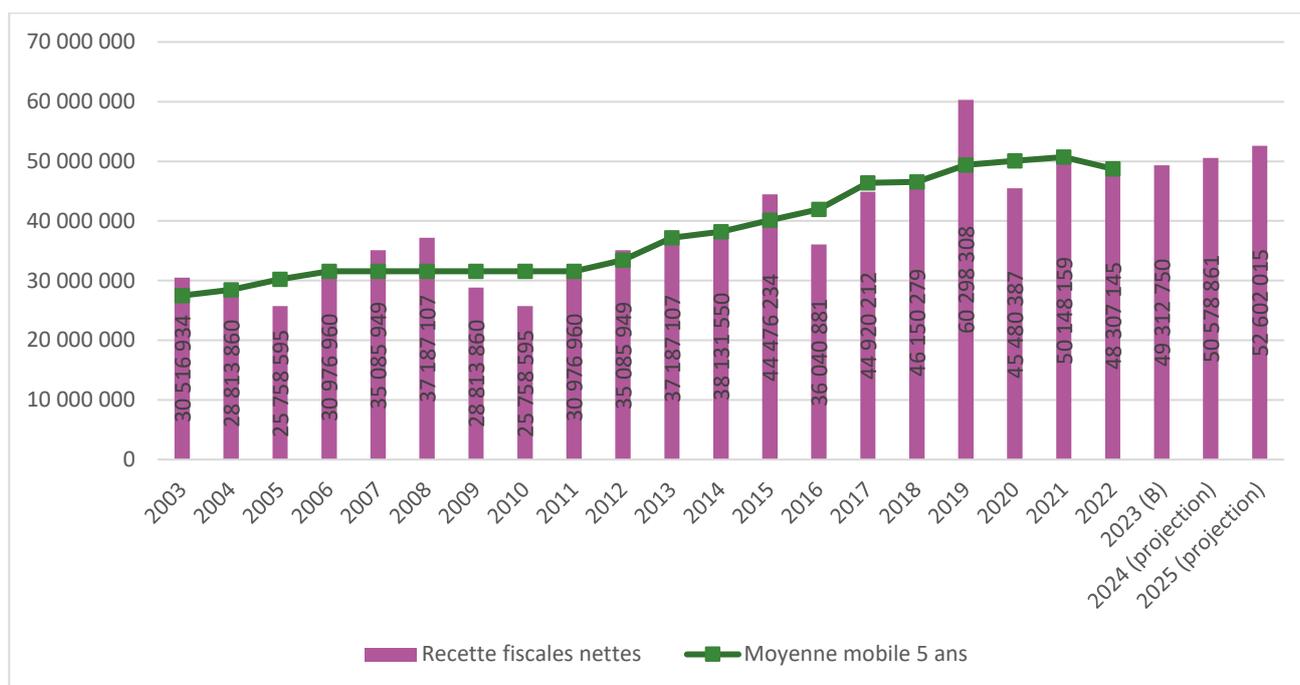
### Commentaires généraux

Les comptes 2022 confirment la bonne santé financière de la Ville de Gland relevée lors des exercices précédents. Bien qu'en diminution après l'exceptionnel exercice 2021, l'excédent de revenus par rapport aux charges reste largement positif à CHF 2'200'970.- (2021 : CHF 6'754'833.-).

### Chiffres-clés à retenir

- La somme du Bilan 2022 grimpe à CHF 134'354'999.- (+5.4%) ;

- La marge d'autofinancement, soit le "cash-flow" représentant la marge de manœuvre pour effectuer des investissements sans augmenter son endettement, baisse cependant de 35.8% à CHF 7'660'605.- par rapport à l'année dernière, légèrement en-dessous de la moyenne de ces vingt dernières années (CHF 8'026'000.-) ;
- La dette brute de Gland passe à CHF 83'415'000.- (+10.5%), soit 6'090.- / habitant (moyenne 2021 des communes du district de Nyon : CHF 7'305.-) ;
- Les recettes fiscales nettes sont globalement en légère baisse (-3.7%) par rapport à l'exceptionnel exercice 2021, mais restent en ligne avec l'évolution des années précédentes. Cependant, l'impôt sur les revenus et bénéfices, qui représente plus de la moitié des recettes fiscales nettes totales en capital, est lui en augmentation de CHF +179'631.- ;



Sur la période 2003-2022, la répartition des recettes fiscales nettes était la suivante :

- Personnes physiques : 70%
- Personnes morales : 9%
- Impôts conjoncturels : 14%
- Autres impôts : 7%.

### Remarques essentielles

En ce qui concerne le personnel, nous avons relevé deux points en particulier :

- L'année 2022 est marquée par une baisse des cas annoncés aux assurances de personnes (maladie et accident confondus), avec un taux d'absentéisme en diminution (3.97 % contre 4.63% en 2021).
- Les charges liées au personnel administratif sont en hausse conséquente de CHF 651'155.- entre 2021 et 2022 – cf. *Charges de fonctionnement par nature, poste 30. Personnel administratif et d'exploitation en p. 11 du rapport des comptes*. Pour rappel, celles-ci étaient largement en dessous du budget en 2021 en raison de postes restés vacants et de la temporisation à l'embauche. Il y a donc eu un effet de rattrapage cette année, bien que les augmentations soient conformes à celles prévues par le préavis n°14/2022 relatif au budget de l'exercice 2022 accepté par le Conseil.

Au sujet du tableau sur le compte de fonctionnement et comparatifs en page 9. du préavis, la COFIN a demandé des précisions sur les postes suivants :

**36. Charges - Aides et subventions** : l'augmentation de CHF 935'524.- par rapport aux comptes 2021 (..) *est principalement due à l'augmentation des frais d'exploitation du RAT (CHF +487'206.- soit +52.0%). Les subventions à proprement parler constituent une augmentation de CHF 385'600.- (+41.2%) par rapport à 2021 dont CHF 327'705.- pour les efficacités énergétiques et le développement durable (propre usage inclus).*

**48. Revenus – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux** : l'augmentation de CHF 3'088'606.- (+546.8%) par rapport aux comptes 2021 s'explique par (..) *le prélèvement au fonds de réserve « Equipement Communautaire » (CHF +2'282'466.-). Le prélèvement du fonds de réserve « Efficacité énergétique » augmente de CHF +440'416.-, tout comme le fonds de réserve « Egouts » (CHF +313'016.-). Les prélèvements du fonds de réserve « Déchets » (CHF +108'227.-), « Œuvre culturelle » (CHF +20'000.-), « Fonds Cartier » et « Epuraton » (CHF -75'510.-) expliquant le reste de la différence.*

La COFIN a également sollicité de justifier la hausse importante de CHF 872'794.- sur le poste 31. des charges sur biens, services et marchandises.

*Plusieurs facteurs influencent cette augmentation. Il s'agit d'une part des charges de la patinoire (CHF +95'305.-) qui ont augmenté par rapport à 2021 car l'année 2021 avait été affectée par le Covid. D'autre part, le coût des contrats de maintenance a augmenté de CHF 90'998.- par rapport à 2021 (explications en page 7 du préavis). Les divers entretiens (immeubles, réseau d'égout, réseau d'eau, etc.) ont coûté quelques CHF 156'000.- de plus qu'en 2021 mais sont inférieurs au budget 2022. Les honoraires et prestations de services sont en hausse d'environ CHF 325'000.- comparé aux comptes 2021 mais sont également inférieurs au budget 2022.-. Les énergies ont effectivement coûté 65'692.- de plus qu'en 2021 suite à la hausse des coûts des énergies. D'autres augmentations, notamment dues à la hausse des coûts des marchandises peuvent également accentuer cette différence.*

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, l'augmentation de la dette communale a également incité la COFIN à examiner la situation de près. La commission constate que par rapport aux recettes courantes, l'endettement communal 2022 chiffré à 116.61%, est passé en quelques années de « Bon » (50% à 100%) entre 2015 et 2020 à « Moyen » (100% à 150%). Elle a demandé quelles mesures étaient envisagées afin que cette tendance négative ne fasse basculer à terme le niveau d'endettement communal dans la catégorie « Mauvais » (150% à 200%). Dans sa réponse, la Municipalité confirme que :

*(..) l'endettement communal a, en effet, progressé ces deux dernières années à la suite de l'effort d'investissement consenti par la Municipalité. Cette augmentation de la dette est supérieure à l'augmentation des revenus, ce qui explique la dégradation de ce ratio. L'évolution de ce ratio dépendra de l'effort d'investissement qui sera consenti dans les années à venir. Au vu de ce qui est prévu dans le plan des investissements, il ne devrait pas progresser positivement dans un avenir proche, mais une fois le cycle d'investissement terminé, celui-ci devrait retrouver un meilleur niveau.*

Sur les 20 dernières années, Gland a engagé pour (..) 180 millions d'investissements et a dégagé, dans le même temps, une marge d'autofinancement cumulée de CHF 160 millions. Le manque de financement s'est traduit par l'utilisation de la trésorerie et un accroissement de l'endettement. (..) Cet effort d'investissements conséquent mais nécessaire est effectué par la Municipalité pour maintenir les infrastructures en bon état.

Le rapport des comptes (p. 16 et 17) indique également une péjoration du degré d'autofinancement (*Marge d'autofinancement / Investissements nets*) à 42.7% à Gland, alors que la moyenne du degré d'autofinancement des communes vaudoises se situe autour de 100% (soit en équilibre par rapport à la marge d'autofinancement et les investissements nets) et qu'il a été en moyenne à 88.7% à Gland sur les 20 dernières années. Bien que ce ratio doive surtout être évalué sur le long terme et non sur un seul exercice, la COFIN s'est demandé si un tel recul, ainsi qu'une telle tendance à plus long terme, ne risquait pas de retarder les futurs grands (et coûteux) projets prévus tels que les rehaussements des collèges ou Gare Sud. La réponse suivante nous a été donnée :

*Lorsqu'une commune investit dans une infrastructure importante comme une école, à marge d'autofinancement constante, son degré d'autofinancement est plombé les années de construction puis revient à la normale. Une telle construction a une durée d'au moins une génération, certainement plus. En cas de degré d'autofinancement structurellement inférieur à 100%, des mesures d'assainissement devraient être prises. En cas de degré d'autofinancement sporadiquement inférieur à 100%, la variable d'ajustement est l'endettement. Il y a une marge significative avant d'atteindre le plafond d'endettement. Les futurs grands projets ne devraient donc pas s'en trouver péjorés.*

Parmi d'autres questions, la COFIN s'est également demandé pourquoi la valeur du point d'impôt communal (soit le rendement communal d'un point d'impôt ou encore la force fiscale d'une commune) est plus bas à Gland qu'ailleurs. Car selon l'Etat de Vaud, le point d'impôt moyen par habitant de toutes les communes du district de Nyon est de 68.8 (celui de la Ville de Nyon = 60.2) contre 54.25 pour Gland en 2021 – cf. Annexe 1. Cet écart s'explique essentiellement par la forte proportion dans le District et notamment à Nyon, de (...) *grosses fortunes et grandes entreprises notamment des groupes. Mis à part les propriétés du bord du Lac et quelques grandes entreprises, la capacité contributive des PME et des habitants glandois peut être qualifiée de moyenne.*

Pour clore le chapitre des commentaires généraux, signalons encore le projet de nouvelle péréquation (NPIV) qui sera soumis au Grand Conseil au cours de l'automne 2023. Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Ce projet de NPIV devrait profiter aux deux tiers des communes du canton, groupe dont Gland fait partie. Selon les estimations du Conseil d'Etat, le nouveau système sera plus fiable, plus simple et plus transparent. Le système intégrera également une répartition de certaines factures cantonales (policrière et participation à la cohésion sociale) en fonction de la population, et non plus selon la capacité financière des communes. Dès 2026, la participation aux augmentations des dépenses sociales diminuera notamment de moitié, passant de 33,3% à 17%. Nos autorités cantonales estiment cependant que la NPIV préservera le haut degré de solidarité actuel entre communes.

## 1. Administration générale

Adm. Générale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2021	8 940 974,91	738 861,23	-8 202 113,68
Budget 2022	10 470 750,00	947 900,00	-9 522 850,00
Comptes 2022	9 769 824,08	863 165,52	-8 906 658,56
Évolution 2021-22	9,27%	16,82%	8,59%

Les charges de ce dicastère ont connu une évolution de plus de 9 % tandis que les revenus ont augmenté de plus de 16% entre 2021 et 2022. L'excédent de recettes est dû principalement à l'accroissement de plus de 74% des recettes des manifestations culturelles par rapport à 2021, année encore impactée par les effets importants de la pandémie et de ses restrictions. Signalons tout de même que le résultat de ce poste est en dessous de plus de 40% de ce qui avait été porté au budget. Au niveau des recettes, il faut également souligner l'excellent résultat de la patinoire mobile dont les recettes excèdent de 166% le résultat de 2021 et de +18% en dessus de ce qui avait été mis au budget. Les charges sont maîtrisées et les comptes ainsi présentés amènent à peu de questions. Cependant, la COFIN a demandé quelques éclaircissements lui semblant pertinents à la Municipalité dont les prises de position sont reproduites ci-après.

### 101.3001.00 - Traitements et vacances

Il y a une augmentation globale de 4.46% pour les comptes regroupés de la Municipalité, mais une augmentation de 7.27% des traitements et vacances par rapport au budget, qu'est-ce qui a été mal évalué pour ce poste et qui explique cette différence ?

*La Municipalité a connu activité plus importante en 2022 comparé aux années précédentes. Cela est dû aux grands projets qu'elle réalise ainsi qu'à des dossiers importants qui ont dû être traités dans le courant de l'année.*

### 110.3011.00 - Traitements

Ce poste (traitements du secrétariat du Service à la population) a connu une baisse de plus de 13.7% par rapport au budget, serait-il possible d'obtenir plus de détail pour expliquer cet écart ?

*Cela est essentiellement dû au transfert du Délégué sports du SPOP au SFINE dès le 1er avril 2022.*

### 130.3091.00 - Frais de formation

Ce poste (frais de formation du personnel) affiche une baisse de plus de 28% par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget, quelle en est la raison ?

*Deux formations, d'un montant conséquent, n'ont pas été effectuées en raison des démissions des personnes concernées. La formation d'un DAS a finalement pu être payée en fin 2021 alors que budgétée pour 2022. Ces coûts n'ont pas été déduits du budget 2022 et expliquent, entre autres, la baisse des coûts effectifs.*

### 130.3092.00 - Frais de recherche de personnel

Ce poste est plus de 63% plus faible que ce qui avait été prévu, pour quelle raison ?

*En raison de la démission du Secrétaire municipal, un crédit complémentaire de CHF 60'000.- avait été octroyé par le Conseil communal via le préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022. Le but était de mandater un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de cadres dirigeants et ainsi accompagner la Municipalité et l'Office des ressources humaines dans ce processus de recrutement. Le mandat n'ayant pas abouti en 2022, une nouvelle recherche a été initiée en 2023 occasionnant un report de la charge de l'exercice 2022 à l'exercice 2023. Ainsi, d'ailleurs un crédit complémentaire de CHF 25'300.- est estimé nécessaire à cause du report et est demandé via le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023.*

### **152.3011.00 - Traitements**

Ce poste, en lien avec les activités culturelles, est en augmentation de plus de 8.3% par rapport au budget, qu'est-ce qui vient expliquer cet écart en 2022 ?

*Les raisons sont les suivantes :*

- *Par rapport au budget : le remplacement lors d'un congé maternité a occasionné une hausse des coûts, compensée par un remboursement pour perte de gains sur un autre compte (152.4361.00 : CHF 14'874.-)*
- *Par rapport à 2021 : augmentation du temps de travail dans l'équipe administrative (validé au budget 2022 par le Conseil Communal)*

### **152.4392.10 - Recettes**

Ce poste (recettes de la saison culturelle 2022) est en dessous de plus de 40% par rapport au budget, qu'est-ce qui explique cette différence importante ? Concernant le théâtre, les revenus 2021 sont de 22'250.20 et ceux de 2022 sont de 66'983.- soit une différence de 44'730.80 alors que le rapport – p. 6 mentionne une différence de 50'230.-. D'où provient cette différence ? Est-ce à dire que les spectacles proposés ne trouvent pas leur public ?

*La baisse des recettes s'explique par un facteur principal, le COVID, qui a impacté durablement les lieux culturels et les manifestations pendant 2 ans :*

- *fermeture des salles pendant 5 mois au total en 2020 (mars à juin inclus puis novembre & décembre), 2 mois en 2021 (janvier-février)*
- *limitations de jauge à 30 ou 50 places pendant 4 mois en hiver-printemps 2021*
- *certificat covid dès septembre 2021 jusqu'à fin février 2022, mesure qui a eu des impacts significatifs en termes de fréquentation ; sans compter les quarantaines et mesures de protection (interdiction des buvettes intérieures, de la consommation debout, de danser, etc.) qui ont eu un impact sur l'ensemble de la saison*
- *En termes de recettes, il faut aussi compter l'effet des reports des places de spectacles achetées en 2020 ou 2021 mais utilisées sur l'année 2022 (en lien avec les abonnements et places achetées sur des spectacles reportées cette année-là). Places et abonnements encaissés avant 2022.*

*Comme l'ensemble du milieu culturel, la fréquentation des lieux culturels s'en est ressentie même après un retour « à la normale », puisque les chiffres donnés dans le rapport de gestion font état de + 8'000 spectateurs (saison 2021-2022) contre + 16'000 avant le covid (saison 2018-2019).*

*Si les restrictions sanitaires et autres contraintes ont donc toutes été abandonnées en septembre 2022, la frilosité et la crainte de retrouver des lieux fermés « remplis » de gens a continué à freiner le retour de beaucoup de personnes dans les salles. Une certaine catégorie de la population (souvent la plus fragile ou âgée) n'est d'ailleurs pas encore revenue, en tous cas pour une part, puisque nous le constatons sur la diminution des abonnements des aînés. Environ -30% de fréquentation par rapport à la période avant le covid est remarquée de façon générale dans le milieu culturel et théâtral pour cette saison 2022-2023. Un autre constat partagé par le milieu culturel est l'impact de l'inflation et de possibles crises énergétiques qui ont réellement impacté le porte-monnaie des spectateurs : les gens sortent moins souvent, dépensent moins, privilégient les formules pas chères ou gratuites, restent prudents ou sont plus économes.*

*Une autre diminution des recettes est due à l'adaptation à la situation sanitaire dès l'été 2020 pour les manifestations, comme le cinéma open air : la conversion du cinéma open air en version ciné-transat, offert à la population, a permis à la manifestation d'avoir lieu et à la population de bénéficier de cet événement particulièrement apprécié, malgré toutes les restrictions. Plébiscité par la population, la version ciné-transat du cinéma open air a été reconduite en 2021 et 2022, permettant un accès gratuit et champêtre à tous. Seules les recettes de la buvette ont donc été perçues.*

### **190.3151.00 - Contrats de maintenance**

La maintenance informatique affiche une diminution de plus de 15% avec ce qui avait été prévu au budget, quelle en est la raison ?

Les coûts de maintenance liés aux modules non déployés des logiciels (guichet virtuel, gestion des commandes, gestion électronique des documents et gestion des accès aux bâtiments) ne seront facturés que lorsque leur mise en exploitation sera effective.

## 2. Finances

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
<b>Comptes 2021</b>	17 625 619,02	60 850 496,54	43 224 877,52
<b>Budget 2022</b>	16 844 050,00	57 822 400,00	40 978 350,00
<b>Comptes 2022</b>	17 548 869,55	59 057 675,87	41 508 806,32
<i>Évolution 2021-22</i>	<i>-0,44%</i>	<i>-2,95%</i>	<i>-3,97%</i>

Les comptes 2022 affichent une diminution des charges de CHF 76'749.- ainsi qu'une diminution des revenus de CHF 1'792'821.- en comparaison à ceux de 2021.

Par rapport à l'année précédente, nous constatons :

- En ce qui concerne l'imposition des personnes physiques, l'impôt sur le revenu est resté stable tandis que l'impôt sur la fortune a baissé de CHF 1'137'953.- (-21.5%). L'imposition à la source a augmenté de CHF 282,317.43 (+25.5%) et l'imposition des frontaliers de CHF 129'186.- (+5.4%). Les défalcatons pour débiteurs douteux ont baissé de CHF 210'586.- (-86.2%).
- Pour l'imposition des personnes morales, l'impôt sur les bénéfices a baissé de CHF 1'107'117.- (-21.3%) et l'impôt sur le capital baisse de CHF 142'131.- (-40.6%).
- Les droits de mutations et l'impôt foncier sont conformes au budget.
- Les successions et donations augment de CHF 649'840.- (+73.5%) pour atteindre CHF 884'374.-.
- Les intérêts des emprunts augment de CHF 57'824.- (+10.1%) pour atteindre CHF 575'278.-.
- Les charges de la péréquation baissent de CHF 368'365.- (-3.0%) à CHF 13'233'452.-.

### 200.3011.00 - Traitements

Budget 2022 : CHF 549'850.- / Comptes 2022 : CHF 635'590.- / + CHF 162'454.-

Le dépassement est essentiellement dû au transfert du Délégué sports du SPOP au SFINE dès le 1er avril 2022 (comparaison par rapport au budget) ainsi que le transfert de la Déléguée à l'économie dès le 1er juillet 2021 (comparaison par rapport aux comptes 2021).

### 220.4241.00 - Gains comptables sur les papiers-valeurs du patrimoine financier

Budget 2022 : CHF 0.- / Comptes 2022 : CHF 5000.- / + CHF 5000.-

L'entreprise qui a remboursé une partie de son capital est la Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois (SAPJV).

### 3. Bâtiments et urbanisme

Bâtiments et urbanisme	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2021	3 289 618,56	2 084 064,13	-1 205 554,43
Budget 2022	3 322 000,00	1 962 950,00	-1 359 050,00
Comptes 2022	6 175 583,64	4 725 415,29	-1 450 168,35
Évolution 2021-22	87,73%	126,74%	20,29%

Tant les charges que les revenus des comptes 2022 de ce dicastère présentent des variations conséquentes par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. En effet, pour ce qui est des charges, ces dernières sont supérieures au budget de CHF 2'853'583.- (+85.90%) et de CHF 2'885'965.- (+87.73%) aux comptes 2021. S'agissant des revenus, ils sont de CHF 2'2853'583.- supérieurs au montant budgété (+140.73%) et de CHF 2'641'351.- (+126.74%) aux comptes 2021.

Les importantes différences susmentionnées s'expliquent principalement par deux jeux d'écritures non budgétés concernant les comptes suivants :

- Charge d'amortissement de CHF 2'282'466.- sur le compte *Amortissements du patrimoine financier (compte 357.3303.00)* prélevée sur le compte *Prélèvement au fonds de réserve « Equipement Communautaire » (compte 357.4818.00)*.

Ce prélèvement avait été autorisé par le Conseil communal dans le cadre de l'adoption du préavis n° 63/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz.

Selon les informations fournies par la Municipalité à la COFIN, ce montant n'avait pas été budgété car « lors de l'élaboration du budget 2022, l'avancement du projet ne laissait pas penser que le prélèvement pourrait être fait en 2022. Néanmoins, l'avancement sur ce préavis a permis le prélèvement cette année. »

- Encaissement d'un montant de CHF 524'485.- sur le compte *Taxe « Equipement Communautaire » (compte 350.4341.10)* réparti sur les comptes *Attribution au fonds de réserve « Equipement Communautaire » (compte 350.3818.00)* pour CHF 498'260.75 et *Rétro Etat VD Taxe pour équipement communautaire (compte 350.3191.00)* pour CHF 26'224.25.

Le prélèvement de cette taxe a été reporté de 2021 à 2022 en raison du retard des chantiers A9 et A10 du quartier de La Combaz.

A noter que selon les informations fournies par la Municipalité à la COFIN, « il ne reste plus qu'une taxe à percevoir pour le quartier de la Combaz. Elle concerne la parcelle CFF (n° 442) actuellement occupée comme dépôt par l'entreprise Perrin. Le montant à percevoir est de CHF 75'000.-. Toutefois, et à ce jour il n'y a aucun projet connu annoncé. »

Le restant des comptes 2022 n'amène pas de remarques supplémentaires, les charges, mis à part les comptes mentionnés ci-dessus, étant globalement maîtrisées par rapport au budget.

Pour le surplus, la COFIN a obtenu des informations complémentaires de la Municipalité au sujet des comptes suivants :

#### **Compte 353.3141.00 – Charges et entretien Hôtel de la Plage**

Les charges d'entretien de l'Hôtel de la Plage se montent à CHF 64'427.84 alors que CHF 31'600.00 avaient été budgétés, soit une augmentation de 103.89%.

Selon la Municipalité, « cette hausse s'explique par des travaux de réparation imprévus qu'il a fallu exécuter pendant le courant de l'année 2022 afin de maintenir l'exploitation de l'établissement.

Ces travaux étaient les suivants :

- Sécurisation et mise aux normes du tableau électrique principal (entreprise Cauderay pour un montant total de CHF 23'698.-) ;
- Réparation de la main-courante de l'accès côté Nyon à la Plage (entreprise Gerber pour un montant de CHF 4'738.-) ;
- Changement de 2 évaporateurs de la chambre froide de la cuisine (entreprise Froid Widmer pour un montant de CHF 4'374.-).

Ces travaux n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2022 (en juillet 2021) car non identifiés. »

#### **Compte 360.4313.00 – Permis de construire, d'habiter, d'utiliser**

Les revenus liés aux permis de construire, d'habiter et d'utiliser se montent à CHF 66'711.75 alors que CHF 111'950.00 avaient été budgétés et que ces revenus ascendaient à CHF 143'352.70 dans les comptes 2021.

Selon la Municipalité, cette baisse s'explique ainsi : « L'établissement du budget 2022 (en juillet 2021) se base sur des projections/estimations de fin de chantiers pour des projets qui sont connus (permis de construire en cours de délivrance, permis délivrés, travaux en cours). Avec la crise économique et les retards de livraisons des matériaux, certains de ces chantiers ont pris du retard et les dates de leurs remises aux utilisateurs ont été décalés, occasionnant ainsi moins de revenus que prévus. »

## **4. Infrastructures et environnement**

<b>Infrastructures et environ.</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>ECART</b>
<b>Comptes 2021</b>	7 418 373,17	4 515 159,04	-2 903 214,13
<b>Budget 2022</b>	7 805 150,00	4 392 600,00	-3 412 550,00
<b>Comptes 2022</b>	7 525 673,32	4 332 612,38	-3 193 060,94
<i>Évolution 2021-22</i>	<i>1,45%</i>	<i>-4,04%</i>	<i>9,98%</i>

En ce qui concerne le dicastère Infrastructures et environnement, les charges sont en légère augmentation par rapport aux comptes 2021 et en diminution de CHF 279'477.- comparé au budget 2022.

Cette augmentation de 1.45% s'explique par les comptes 400 - Administration et 43 - Routes.

Pour les revenus, on note un écart inférieur de CHF 182'547.- par rapport aux comptes 2021, dû en partie au compte 460.4341.00 - Taxes de raccordement au réseau d'égouts.

#### **410.4232.00 - Loyer, terrains et fermages**

Comptes 2022 - CHF 264'557'60.- / Comptes 2021 - CHF 300'619.75.-.

Nous pouvons constater une baisse de revenu de CHF 36'062.-. La majeure partie de l'écart est dû au fait qu'en 2021, plusieurs factures rétroactives de loyer pour une antenne avaient été émises. En 2022 celles-ci ont été moins importantes (CHF 44'000.- en 2021 contre CHF 11'157.- en 2022).

#### **430.4511.00 - Participation et remboursements du canton et de la confédération**

Une subvention de CHF 23'172.- a été accordée par le Canton pour la pose d'un revêtement de type MR 8, qui a été prise en compte par la cellule « bruit » de la DGMR, malgré le fait que ce revêtement n'est pas un phono absorbant. Cette subvention concerne des travaux d'entretien annuels sur la route Suisse.

Le versement de subventions par le Canton fait office d'un décompte de travaux et ces subventions ne sont versées qu'en cas de réalisation.

#### **440.3121.00 - SANE achat d'eau - CHF 5'354.-**

Ce poste était comptabilisé sur le compte 810.3121.00 « Achat d'eau » lors des anciens budgets. Or, il a été rapatrié au domaine des « Parcs, promenades et cimetières » car le SANE distribue uniquement l'eau d'arrosage. Par voie de conséquence, il ne doit pas être affecté à l'eau potable.

#### **440.3145.00 - Aménagements de parcs, jardins et plantations**

Nous avons pu constater une augmentation de CHF 37'416.- par rapport aux comptes 2021.

Les travaux prévus dans le budget 2022 ont pu être réalisés dans leur totalité, tandis que le budget 2021 avait notamment vu l'abandon du projet des jardins de poche au collège des Tuillières, à cause de la non-acceptation des propriétaires fonciers (CHF 22'000.-), ainsi que le rapatriement du financement du réseau agroécologique (CHF 17'000.-) dans un préavis d'investissement.

#### **450.3526.00 - Taxes éliminations ordures**

Augmentation de CHF 47'878.- par rapport aux comptes 2021

Cette hausse des charges s'explique par une augmentation du prix d'évacuation des déchets organiques (CHF +30.-/t), valable dès le 1er janvier 2022.

#### **470.3147.00 - Entretien des cours d'eau et des rives du lac**

Comptes 2021 – CHF 506.50.- / Comptes 2022 – CHF 9'245.60.-

Les travaux de renaturation du Lavasson ont impacté la parcelle n° 728 pour laquelle la Municipalité a initié une démarche foncière afin d'obtenir une servitude de passage du cours d'eau et d'entretien. Or, le propriétaire foncier étant décédé sans succession de ladite parcelle, une démarche administrative a dû être initiée. Sachant que le cours d'eau est générateur de ces démarches, les coûts y relatifs ont été comptabilisés sur ce compte.

## **5. Instruction publique et cultes**

<b>Instruct. publ. et cultes</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>ECART</b>
<b>Comptes 2021</b>	5 476 963,49	454 417,75	-5 022 545,74
<b>Budget 2022</b>	6 978 050,00	482 450,00	-6 495 600,00
<b>Comptes 2022</b>	6 292 771,53	586 912,90	-5 705 858,63
<i>Évolution 2021-22</i>	<i>14,90%</i>	<i>29,16%</i>	<i>13,60%</i>

En comparaison aux comptes 2021, les charges sont en augmentation de CHF 815'808.04 de même que les revenus de CHF 132'495.15. Ces hausses concernent principalement les comptes 51 Enseignement primaire et 52 Enseignement secondaire.

En effet, avec la reprise des camps scolaires 519 et 524, les dépenses dépassent de CHF 287'992.- celles de 2021. Par conséquent, la participation des parents, du canton et les subsides sont aussi plus élevés de CHF 113'709.-. L'amortissement des nouveaux aménagements du collège des Perrerets (+ CHF 553'593.-) ou le

passage du chauffage à gaz au chauffage à distance du collège de Grand-Champ en novembre 2021 (+ CHF 101'277.-) font partie des éléments qui ont influencé tant l'excédent de charges que de revenus.

#### **522.3131.00 - Eldora – déficit d'exploitation**

Budget 2022 : CHF 43'800.- / Comptes 2022 : CHF 73'400.20

Cet écart de CHF 29'600.20 s'explique par la hausse des coûts des denrées alimentaires, la diminution de la fréquentation et la perte de la Fondation Vernand (cliente) ainsi que l'amortissement des véhicules de livraison (propriété de la ville) et l'achat de gros matériel de cuisine.

#### **526.33.13.00 - Amortissements matériel, mobilier, machines, véhicules**

Budget 2022 : CHF 128'800.- / Comptes 2022 : CHF 77'395.68

La différence de CHF 51'404.32 provient du Préavis N° 71/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabin » au collège de Grand-Champ qui progresse moins vite que budgété.

#### **530.3522.30 - Classe accueil – Participation**

Budget 2022 : CHF 11'600.- / Comptes 2022 : CHF 44'466.63

Les élèves ukrainiens, arrivés courant 2022 à la suite du conflit qui règne dans leur pays, n'étaient pas comptés dans l'estimation de la participation aux classes d'accueil car le budget 2022 avait été élaboré en 2021. C'est pour cette raison qu'on constate un surplus de dépenses de CHF 32'866.63.

## **6. Police**

<b>Police</b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>	<b>ECART</b>
<b>Comptes 2021</b>	4 035 586,25	693 397,99	-3 342 188,26
<b>Budget 2022</b>	4 266 000,00	596 050,00	-3 669 950,00
<b>Comptes 2022</b>	4 166 079,24	695 654,95	-3 470 424,29
<i>Évolution 2021-22</i>	<i>3,23%</i>	<i>0,33%</i>	<i>3,84%</i>

De manière générale, les comptes 2022 de ce dicastère par rapport au budget 2022 ne suscitent pas de commentaires particuliers.

Cependant, certains points spécifiques ont été soulevés par la COFIN. Voici les réponses de la Municipalité :

#### **600.4521.10/65 - Péréquation – réforme policière**

Merci de fournir des explications sur ces montants et sur le mécanisme de cette péréquation policière ?

*Le montant global de la réforme policière (dans le cadre de la péréquation) atteint un montant de CHF 2'035'845.- selon le fichier de décompte provisoire reçu de la part du Canton. Un acompte de CHF 1'966'162.- a déjà été payé. Le solde à payer est donc de CHF 69'682 (qui est égal à la différence entre CHF 96'932.- de charge en plus pour la facturation aux communes délégatrices moins CHF 27'250.- pour la répartition du solde de la facture que nous avons payé en trop avec les acomptes).*

*Selon la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), les communes sont responsables de l'accomplissement des missions générales de police (MGP) sur leur territoire ». Elles ont deux possibilités pour accomplir ces missions :*

- *Soit elles les délèguent à la police cantonale en devenant des « communes délégatrices » ;*
- *Soit elles se dotent d'une police communale ou intercommunale qu'elles financent.*

Selon la LOPV, le canton doit facturer aux communes le coût de l'exercice des MGP par la police cantonale. En 2020, ce coût, fixé conformément à un accord politique, était de 69 millions de francs.

La répartition entre les communes de cette facture cantonale se fait en deux étapes :

- Première étape (CHF/par habitant) : le montant de la facture est réparti par tête d'habitant·e sur l'ensemble des communes « délégatrices ». Les montants ainsi obtenus sont facturés aux communes « délégatrices », avec un plafond maximal fixé à la valeur de deux points d'impôt. En 2020, cette première étape a permis de réunir 22.8 millions de francs ;
- Deuxième étape (le solde) : le montant restant est réparti sur l'ensemble des communes (délégatrices ou non) proportionnellement à la valeur de leurs points d'impôt péréquatifs. La plupart de la facture policière est donc répartie d'une manière analogue au solde de la PCS et au financement du fond de péréquation (67% du total de la facture policière pour 2020).

### 615.3011.10 - Traitement du personnel auxiliaire ?

Traitements du personnel auxiliaire CHF 53'630.55 (zéro en 2021). De quel personnel s'agit-il ?

Un ASP a été embauché avec un contrat d'auxiliaire dans l'attente de repourvoir un poste fixe, raison pour laquelle sa rémunération a été imputée sur le compte 615.3011.10 - Traitements du personnel auxiliaire.

N° de compte	Description	Effectif 2022	Budget 2022	Effectif 2021	Comptes 2022 vs. Budget 2022	Comptes 2022 vs. Comptes 2021
615.3011.00	Traitements	352'280.70	484'500.00	294'402.45	- 132'219.30	57'878.25
615.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	53'630.55	-	-	53'630.55	53'630.55
<b>Total</b>		<b>405'911.25</b>	<b>484'500.00</b>	<b>294'402.45</b>	<b>- 78'588.75</b>	<b>111'508.80</b>

Le budget global des deux comptes 615.3011.00 et 615.3011.10 reste largement respecté.

### 615.4370.00 - Amendes

Le montant des amendes a très fortement augmenté en 2022. Est-ce une volonté politique délibérée et cette tendance va-t-elle se poursuivre ces prochaines années ?

En effet, les revenus relatifs aux amendes d'ordre s'élèvent à CHF 226'502.- contre CHF 180'000.- budgétés et CHF 105'880.- réalisés en 2021. Comme relevé dans le préavis (page 5.), cette forte hausse par rapport à 2021, est due au fait que l'effectif des assistants de sécurité publique (ASP) a été au complet en 2022. De plus, la mise en place d'un nouvel outil de gestion des amendes (OM Police) a permis de gagner en efficacité. Il n'y a pas d'autre volonté politique que celle de faire respecter la loi.

## 7. Sécurité sociale

Sécurité sociale	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2021	19 187 435,71	3 332 952,03	-15 854 483,68
Budget 2022	19 303 000,00	876 950,00	-18 426 050,00
Comptes 2022	18 869 319,26	2 173 377,66	-16 695 941,60
Évolution 2021-22	-1,66%	-34,79%	5,31%

Les comptes montrent une très légère baisse des charges par rapport à 2021 mais celles-ci restent moins élevées que le budget. En ce qui concerne les revenus, comme en 2021 l'augmentation par rapport au budget provient de retours liés à la facture sociale. Ceci est une bonne nouvelle, mais comme la péréquation est une science totalement imprévisible, il est fort possible que l'année 2023 soit toute différente. En cas d'acceptation par le Grand Conseil, la nouvelle péréquation (NPIV) devrait être mise en œuvre en 2025.

Un examen détaillé des comptes ne révèle pas de différences majeures entre le budget et les comptes. Néanmoins la COFIN a interpellé le service des finances concernant trois comptes, dont nous reproduisons ci-dessous les réponses.

**716.3659.00 - Dons et subventions casuels.** Le montant de CHF 37'070.- est réparti comme suit :

REPARTITION DES DONS	2019	2020	2021	2022
Suisse - nombre de dons ( <i>montant moyen</i> )	46 (CHF 321.-)	40 (CHF 337.-)	35 (CHF 428.-)	38 (CHF 404.-)
Etranger - nombre de dons ( <i>montant moyen</i> )	16 (CHF 821.-)	11 (CHF 1318.-)	10 (CHF 1300.-)	10 (CHF 2'091)

Liste des associations soutenues en 2022

### Associations œuvrant à l'étranger

Action Swiss Sierra Leone  
Association Kimpangi  
Association La Brique  
Caritas /crise au Liban  
Fondation Nicole Niquille  
La chaîne du bonheur / Ukraine  
Solidar Suisse  
Fedevaco - Projet Bénin  
Fedevaco - Projet Madagascar  
Fedevaco - Projet Salvador

### Associations œuvrant en Suisse

ADAG Association des amis de La Garenne  
Aide suisse à la montagne  
ARAVOH  
Armée du salut Suisse  
ASL Association pour la sauvegarde du Léman

*Assoc. des paysannes Vaudoises de Nyon et environs*  
*Association de la Soliderie*  
*Association familles monoparentales et recomposées*  
*Caritas Vaud*  
*Cartons du cœur La Côte*  
*Centre social protestant CSP*  
*Cercle d'échecs de Nyon*  
*Club Alpin Suisse*  
*Désalpe de St Cergue*  
*Ecole à la ferme*  
*Fête de la mi-été -St-Cergue*  
*Flavie Capozzi - Association Morija*  
*Fondation planètes enfants malades*  
*Fondation Sauvetage Faons Vaud*  
*Forum écoute CH*  
*Giron de la Côte à Begnins*  
*Lecture et Compagnie (Genève et Vaud)*  
*Mouvement des Aînés VAUD*  
*Parkinson move*  
*Procap Suisse*  
*Rallye de l'Aubonne - Tartegnin*  
*Samaritains - section la Serine*  
*Scouts - participation à une rencontre en Corée*  
*Secours d'hiver Vaud*  
*Société cantonale de musiques vaudoises*  
*Triathlon de Nyon*  
*Fondation Proxy*  
*Fondation As'trame*  
*Les bistrots du cœur*  
*Table couvre-toi*  
*Amis de la Rose de Nyon*  
*Association des services bénévoles vaudois*  
*Association Gatruil*

**720.4515.00 - Facture sociale.** Rétrocession sur année précédente. Aucun montant ne figure dans les comptes 2022 ainsi que le budget 2023, alors que dans les comptes 2021, figurait un montant de CHF 1'773'340.42. L'explication fournie par la Municipalité est la suivante :

*Le principe de prudence appliqué lors de l'élaboration du budget ne permet d'y inscrire des montants qui ne sont pas certains d'être touchés. La rétrocession pour la participation à la cohésion sociale n'étant pas quelque chose d'acquis, elle ne figure donc pas au budget. Cette rétrocession dépend des résultats de la péréquation cantonale et est inscrite dans les comptes (si la Commune y a droit) lorsque le décompte définitif est reçu de la part du Canton.*

**730.3011.00 - Santé publique. Traitements.** Ce compte n'existait pas en 2021. A quoi / qui ce compte correspond-t-il?

*Il s'agit d'une fraction du salaire du Délégué aux affaires sociales (taux d'activité de 80%), réparti à raison de 70% dans la rubrique « Aide sociale communale » et 30% dans le secteur « Santé publique ».*

La COFIN est satisfaite des réponses reçues. Le Dicastère de la Sécurité sociale est bien tenu et les budgets sont respectés.

## 8. Services Industriels

Services Industriels	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2021	3 011 374,98	3 071 430,12	60 055,14
Budget 2022	4 033 150,00	4 001 400,00	-31 750,00
Comptes 2022	3 442 513,47	3 556 789,17	114 275,70
Évolution 2021-22	14,32%	15,80%	90,28%

L'analyse des comptes 2021 des Services Industriels, montre une progression des revenus plus marquée que les charges par rapport à 2021. La raison en est principalement l'amortissement du patrimoine administratif par le biais du fonds « Efficacités énergétiques ».

### 815 - SIDEMO – Renommé EAU D'ICI

Cette section concerne une Entente Intercommunale avec Arzier-Le Muids et Genolier et non une association avec des buts et statuts clairs. Chaque commune met à disposition des ressources humaines mais il n'y a pas de décompte détaillé de qui fait quoi.

À la lecture des comptes il semble que la clé de répartition des coûts est de  $\frac{3}{4}$  pour Gland et  $\frac{1}{4}$  pour les deux autres partenaires. La COFIN a demandé si c'était fidèle à la réalité :

*La clé de répartition est double. Les coûts fixes sont répartis sur la base de la population, tandis que les coûts variables sont répartis en fonction de la consommation d'eau (débits). Pour information, la population de Gland représente 72.81% de l'ensemble des habitants des trois communes et la consommation en eau de notre commune est égale à 73.01% de la production d'eau de la station.*

*En 2022, des mesures spéciales ont dû être prises pour pallier la pénurie d'eau. Ces coûts ont été répartis à raison d'un tiers par commune membre.*

*Par conséquent, la répartition est approximativement de trois quarts pour Gland et un quart pour les deux autres communes membres.*

## Conclusions

Ainsi, grâce essentiellement à un retour de CHF 1.2 million de la péréquation cantonale ainsi que de rentrées fiscales d'entreprises plus élevées qu'attendues d'environ CHF 1 million, les comptes 2022 sont assez largement dans le vert, ce dont nous nous réjouissons.

Pendant, l'augmentation en cours de l'endettement et le poids croissant du service de la dette, vont durablement peser lors des prochains exercices. Certes, Gland possède encore de la marge par rapport à son plafond d'endettement, mais nous sommes aujourd'hui sortis d'une longue période d'insouciance générée par l'endettement à coût zéro. Le Conseil devra faire preuve de pragmatisme et de réalisme, si nous voulons éviter que certaines dépenses envisagées ne fassent l'objet de décisions d'arbitrages. La COFIN y sera particulièrement attentive lors du dépôt des futurs préavis.

## Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler ; premier membre	Alain Bringolf ; rapporteur
Evan Lock	Jérôme Frachebourg
Angelita Galvez	Iulica Gorgoni
Rasul Mawjee	Nicolas Pellet
Ahimara Buffat	

## ANNEXE 1. – Communes du district de Nyon

Valeur des points d'impôt par habitant, dès 2014, par commune, Vaud

District	Commune (tri alphabétique)	Mesures	Valeur du point d'impôt par hab. (= (impôts suivant le taux et ajustés/taux+ imp source/taux source)/hab)							
			Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nyon	<b>Total</b>			67,7	73,4	68,6	70,4	71,6	79,3	68,8
	<b>Arnex-sur-Nyon</b>	<b>5701</b>	64,2	66,9	61,1	53,1	48,2	48,1	59,4	
	<b>Arzier-Le Muids</b>	<b>5702</b>	50,4	55,7	54,4	60,7	57,5	53,0	54,7	
	<b>Bassins</b>	<b>5703</b>	36,0	36,9	38,8	37,9	39,2	42,2	41,7	
	<b>Begnins</b>	<b>5704</b>	57,1	60,0	63,4	59,1	62,6	68,7	99,5	
	<b>Bogis-Bossey</b>	<b>5705</b>	55,4	56,1	57,9	53,3	53,8	63,4	54,7	
	<b>Borex</b>	<b>5706</b>	54,4	57,6	59,4	58,2	62,5	68,0	56,5	
	<b>Bursinel</b>	<b>5852</b>	60,6	55,9	73,4	78,1	77,5	77,1	60,8	
	<b>Bursins</b>	<b>5853</b>	44,5	49,8	44,6	45,1	42,6	50,0	53,3	
	<b>Burtigny</b>	<b>5854</b>	26,9	27,3	26,3	36,9	26,1	24,3	34,3	
	<b>Chavannes-de-Bogis</b>	<b>5707</b>	70,0	79,8	59,0	53,6	52,1	53,9	58,6	
	Nyon	<b>Chavannes-des-Bois</b>	<b>5708</b>	71,9	72,9	55,9	54,2	62,7	62,1	62,2
		<b>Chésérèx</b>	<b>5709</b>	112,4	109,7	54,0	83,3	73,1	72,6	64,3
<b>Coinsins</b>		<b>5710</b>	248,9	157,9	166,4	243,5	208,0	74,8	79,6	
<b>Commugny</b>		<b>5711</b>	85,9	91,4	83,1	91,0	82,3	78,5	89,2	
<b>Coppet</b>		<b>5712</b>	98,2	100,6	97,1	101,6	113,4	109,7	96,7	
<b>Crans</b>		<b>5713</b>	120,1	104,5	103,3	116,6	117,6	125,0	119,6	
<b>Crassier</b>		<b>5714</b>	62,1	66,5	67,1	61,8	55,6	41,8	46,8	
<b>Duillier</b>		<b>5715</b>	54,8	58,2	51,3	67,6	60,3	50,6	57,5	
<b>Dully</b>		<b>5855</b>	92,2	115,1	110,2	132,6	111,2	132,3	134,5	
<b>Essertines-sur-Rolle</b>		<b>5856</b>	37,4	42,1	45,6	47,9	46,7	44,4	51,8	
<b>Eysins</b>		<b>5716</b>	77,6	54,8	78,5	100,4	108,3	156,4	101,5	
<b>Founex</b>		<b>5717</b>	96,8	98,9	83,8	92,7	84,9	94,8	95,4	
<b>Genolier</b>		<b>5718</b>	72,2	96,1	86,9	80,0	78,4	115,4	87,9	
<b>Gilly</b>		<b>5857</b>	45,0	46,5	55,0	63,3	57,7	52,8	57,0	
<b>Gingins</b>		<b>5719</b>	75,2	69,5	102,9	85,0	109,3	109,2	113,6	
<b>Givrins</b>		<b>5720</b>	79,1	68,7	68,1	60,6	75,4	77,1	69,3	
<b>Gland</b>		<b>5721</b>	40,6	38,4	42,1	45,8	45,1	44,1	48,9	
<b>Grens</b>		<b>5722</b>	61,4	51,8	62,4	52,9	49,1	59,3	51,7	
<b>La Rippe</b>		<b>5726</b>	51,5	52,2	45,6	48,0	50,3	54,7	56,7	
<b>Le Vaud</b>		<b>5731</b>	34,9	35,0	37,1	37,5	42,8	44,1	47,3	
<b>Longirod</b>		<b>5429</b>	27,2	24,1	29,3	26,4	29,2	29,9	33,0	
<b>Luins</b>		<b>5858</b>	48,8	51,7	52,0	67,1	71,1	60,4	55,6	
<b>Marchissy</b>		<b>5430</b>	26,7	22,2	27,7	27,1	29,1	28,4	29,6	
<b>Mies</b>		<b>5723</b>	140,9	338,1	209,4	237,0	262,2	82,7	103,6	
<b>Mont-sur-Rolle</b>		<b>5859</b>	53,1	45,2	46,8	50,1	47,2	51,1	54,5	
<b>Nyon</b>		<b>5724</b>	64,4	65,8	59,2	58,0	58,9	59,0	60,2	
<b>Perroy</b>		<b>5860</b>	55,2	58,1	52,3	56,5	62,3	116,8	75,7	
<b>Prangins</b>	<b>5725</b>	65,1	74,2	68,0	74,7	76,9	70,2	80,8		
<b>Rolle</b>	<b>5861</b>	99,9	129,3	125,0	98,2	106,4	276,2	90,6		
<b>Saint-Cergue</b>	<b>5727</b>	35,4	34,9	36,2	29,7	33,8	36,1	35,4		
<b>Saint-George</b>	<b>5434</b>	31,8	33,2	33,2	32,6	34,3	34,8	37,3		
<b>Signy-Avenex</b>	<b>5728</b>	55,0	56,3	60,9	66,4	64,0	75,0	84,8		
<b>Tannay</b>	<b>5729</b>	89,3	93,2	104,8	86,6	104,1	73,4	91,8		
<b>Tartegnin</b>	<b>5862</b>	41,3	33,0	42,9	47,6	44,4	31,6	30,1		
<b>Trélex</b>	<b>5730</b>	101,3	82,8	69,8	108,2	88,4	71,8	80,9		
<b>Vich</b>	<b>5732</b>	60,4	76,6	57,1	57,2	52,4	55,9	69,3		
<b>Vinzel</b>	<b>5863</b>	70,3	66,7	58,3	59,4	46,6	53,2	54,3		

Source : Etat de Vaud – [vd.ch](http://vd.ch)